



Communiqué

Les changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers signifient que vous aurez plus d'argent

Ottawa (Ontario), le 2 avril 2009... L'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Revenu national et ministre d'État (Agriculture), désire que les Canadiens sachent qu'ils auront plus d'argent dans leurs poches en raison du Plan d'action économique du gouvernement du Canada.

« Ce plan fournit un allègement fiscal complet et ciblé pour apporter un soutien immédiat aux Canadiens et à leurs familles pendant cette période économique difficile, a dit le ministre Blackburn. L'allègement fiscal est une partie essentielle des efforts déployés par le gouvernement pour stimuler l'économie, établir une base solide en vue de la future croissance économique et créer plus d'emplois. »

Le montant personnel de base est passé de 9 600 \$ en 2008 à 10 320 \$ en 2009, ce qui permet aux Canadiens de gagner davantage avant de devoir payer de l'impôt fédéral sur le revenu. La limite supérieure des deux tranches d'imposition les plus basses a été augmentée de 7,5 % de façon à ce que les Canadiens puissent gagner plus d'argent à des taux d'imposition plus faibles. De nombreuses familles recevront du gouvernement fédéral des montants plus élevés de prestations pour enfants puisque les niveaux de revenu auxquels les prestations commencent à être éliminées ont été augmentés. Le financement de la Prestation fiscale pour le revenu de travail a également été augmenté. Par ailleurs, le montant maximal en raison de l'âge a été augmenté de 1 000 \$ et continuera d'être ajusté annuellement pour tenir compte de l'inflation. Pour l'année d'imposition 2009, cela représente jusqu'à 150 \$ en économies d'impôt pour les personnes âgées.

L'Agence du revenu du Canada a déjà transmis les Tables de retenues sur la paie révisées aux employeurs pour illustrer les réductions d'impôt afin que tous les employeurs ajustent leurs retenues à la source en conséquence.

« En tout, le gouvernement a promis des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 20 milliards de dollars pour les Canadiens et les entreprises sur une période de cinq ans à compter de 2008-2009, a déclaré le ministre Blackburn. Il s'agit de mesures positives pour l'économie qui auront une incidence favorable sur la situation financière des Canadiens. »

Pour obtenir plus de renseignements sur les nouvelles mesures fiscales, veuillez visiter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à arc.gc.ca. Pour obtenir plus de renseignements sur le Plan d'action économique du Canada, allez à actionplan.gc.ca/fra.

– 30 –

Renseignements aux médias :

Noël Carisse
Relations avec les médias
Agence du revenu du Canada
613-952-9184

Andrea Kent
Directrice des Affaires parlementaires et de la gestion des enjeux
Cabinet du ministre du Revenu national
613-995-2960



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

